

**Communiqué commun
Pour distribution immédiate****INNERGEX ET LA NATION IN-SHUCK-CH SIGNENT UN ACCORD DE PARTENARIAT
POUR LE DÉVELOPPEMENT DE SIX PROJETS HYDROÉLECTRIQUES EN COLOMBIE-BRITANNIQUE**

Sachteen, Colombie-Britannique, le 12 août 2014 – Innergex énergie renouvelable inc. (TSX: INE) (« Innergex » ou la « Société ») et la Nation In-SHUCK-ch sont heureux d'annoncer la signature commune d'un accord de partenariat concernant le développement de projets hydroélectriques en Colombie-Britannique, au Canada.

Innergex et la Nation In-SHUCK-ch ont convenu des conditions commerciales d'un partenariat 50-50 pour développer six projets hydroélectriques au fil de l'eau. Ces projets, totalisant environ 150 MW, sont répartis sur six ruisseaux situés sur les territoires traditionnels de la Nation : Rogers Creek, Snowcap Creek, Gowan Creek, Kakila Creek, Tuwasus Creek et Billygoat Creek. Les partenaires sont présentement en discussion avec la province de la Colombie-Britannique et BC Hydro en vue d'explorer les moyens d'assurer la viabilité de ces projets par le biais de contrats d'achat d'électricité à long terme avec BC Hydro.

La Nation In-SHUCK-ch représente la Nation Samahquam et les Nations Skatin dans le processus de la Commission des traités de la Colombie-Britannique. En avril 2013, la Nation In-SHUCK-ch, le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique ont signé une lettre d'entente sur les modalités d'un traité. Ces modalités comprennent le transfert de terres dans la région de Rogers Creek, où sera développé le premier projet hydroélectrique et où sera situé le siège du gouvernement de la Nation In-SHUCK-ch. D'autres parcelles destinées au développement de projets d'énergie indépendants seront transférées à la Nation Samahquam et aux Nations Skatin lors de la ratification du traité par la Nation In-SHUCK-ch.

« Nous sommes très heureux d'avoir conclu cet accord avec la Nation In-SHUCK-ch, et nous avons hâte de travailler en partenariat, dans le respect et la collaboration, sur des occasions de développement économique durable pour leurs communautés » Richard Blanchet, vice-président principal – région de l'Ouest chez Innergex.

« Ce n'est pas un hasard que nous finalisons notre entente de partenariat avec Innergex en même temps que nous concluons le traité. Le succès d'un traité signifie que nous devons payer notre part, et nos projets d'énergie verte rendront la chose possible. Pour la Nation In-SHUCK-ch, cela veut dire réduire sa dépendance et prendre la place qui lui revient au sein du Canada » déclare Eppa (Gerard Peters), négociateur en chef de la Nation In-SHUCK-ch.

À propos de la Nation In-SHUCK-ch

La Nation In-SHUCK-ch est composée de deux Premières Nations : la Nation Samahquam et les Nations Skatin. Leurs territoires traditionnels se situent entre les lacs Harrison et Lillooet. Malgré leur proximité à la région Sea to Sky et à la vallée du milieu du Fraser, elles étaient demeurées relativement isolées jusqu'à récemment. Il y a quelques années, les communautés ont été raccordées au réseau d'électricité de BC Hydro. Elles recevront sous peu un service Internet haute vitesse, et le chemin forestier In-SHUCK-ch qui dessert les communautés sera transformé en route en gravier à deux sens accessible à l'année longue, et ce, dans les cinq premières années suivant la signature du traité. Pour plus de renseignements, visitez le site Web de la Nation au www.inshuckch.com.

À propos d'Innergex énergie renouvelable inc.

Innergex énergie renouvelable inc. est un chef de file canadien de l'industrie de l'énergie renouvelable. En activité depuis 1990, la Société développe, détient et gère des centrales hydroélectriques au fil de l'eau, des parcs éoliens et des parcs solaires photovoltaïques et elle exerce ses activités au Québec, en Ontario, en Colombie-Britannique et dans l'Idaho, aux États-Unis. Son portefeuille d'actifs comprend actuellement : i) des intérêts dans 33 centrales en exploitation d'une puissance installée nette totale de 687 MW (puissance brute de 1 194 MW), dont 26 centrales hydroélectriques, six parcs éoliens et un parc solaire photovoltaïque; ii) des intérêts dans cinq projets en développement ou en construction d'une puissance installée nette totale de 210 MW (puissance brute de 321 MW), pour lesquels des contrats d'achat d'électricité ont été obtenus; et iii) des projets potentiels d'une puissance nette totale de 2 900 MW (puissance brute de 3 125 MW). Innergex énergie renouvelable inc. est notée BBB- par S&P et BB (élevé) par DBRS (notation non sollicitée). Ses actions se négocient à la Bourse de Toronto sous le symbole « INE ».

La stratégie de création de valeur pour les actionnaires de la Société est de développer ou d'acquérir des installations de production d'énergie renouvelable de grande qualité qui génèrent des flux de trésorerie constants et un rendement sur le capital élevé, et de distribuer un dividende stable.

Mise en garde au sujet des énoncés prospectifs

En vue d'informer les lecteurs sur les perspectives d'avenir de la Société, ce communiqué contient de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières (l'« information prospective »). L'information prospective se reconnaît généralement à l'emploi de termes tels que : « prévu », « pourrait », « devrait », « estime », « anticipe », « planifie », « prévoit », « intention » ou « croit », ou d'autres termes semblables indiquant que certains événements pourraient se produire ou pas. Elle exprime les projections ou attentes de la Société à l'égard d'événements ou de résultats futurs, en date du présent communiqué, y compris certaines attentes et hypothèses concernant la puissance installée et l'obtention de contrats d'achat d'électricité pour six projets hydroélectriques en Colombie-Britannique. Cette information peut ne pas être appropriée à d'autres fins.

Les risques importants et les incertitudes importantes pouvant entraîner un écart considérable entre les résultats et les développements réels, d'une part, et l'information prospective présentée dans ce communiqué, d'autre part, sont expliqués dans la *Notice annuelle* de la Société sous la rubrique « Facteurs de risque » et comprennent, sans s'y limiter : l'incertitude quant au développement de nouvelles installations, et la capacité d'obtenir de nouveaux contrats d'achat d'électricité.

Bien que la Société soit d'avis que les attentes exprimées dans l'information prospective sont fondées sur des hypothèses raisonnables, les lecteurs de ce communiqué sont mis en garde de ne pas se fier indûment à cette information prospective, car il n'existe pas de garantie qu'elle s'avère correcte. La Société ne s'engage nullement à mettre à jour ni à réviser l'information prospective pour tenir compte d'événements ou de circonstances postérieurs à la date du présent document ou par suite d'événements imprévus, à moins que la Loi ne l'exige.

–30–

Pour plus de renseignements, veuillez contacter :

Bas Brusche
Directeur – Affaires publiques, région de l'Ouest
Innergex énergie renouvelable inc.
604 633-9990, poste 298
bbrusche@innnergex.com

www.innergex.com

Eppa (Gerard Peters)
Négociateur en chef
Nation In-SHUCK-ch
604 970-7891
gerard.peters@inshuckch.com

www.inshuckch.com